

Consultez

L'appel à propositions, le **Programme de travail** et le **Guide du candidat** sur <http://cordis.europa.eu/fp7/ideas> à la rubrique « **Find a call** »

Le site du Conseil européen de la recherche
<http://erc.europa.eu/>

Le site du PCN ERC
<http://www.eurosfairer.prd.fr/7pc/erc>

Contact

Le Point de contact national pour le
Conseil européen de la recherche
pcn-erc@cnrs-dir.fr

**Membres du Point de contact national
pour le Conseil européen de la recherche**



Subventions ERC "STARTING GRANTS 2010" Pour des projets de recherche exploratoire 7^{ème} PCRD Conseil européen de la recherche

- ✚ Financement de projets **individuels** de **recherche exploratoire** dans **tous les domaines** de la science et de la technologie.
- ✚ **Montant de la subvention** : jusqu'à **1 500 000 €** pour 5 ans (et jusqu'à **2 000 000€** si le porteur de projet vient d'un pays hors Espace européen de la recherche)
- ✚ L'appel est ouvert à **tous les jeunes chercheurs qui sont en train de monter ou de consolider une équipe de recherche indépendante.**

Eligibilité

- ✚ **Pas de critère d'âge**
- ✚ **Pas de critère de nationalité**
- ✚ **Les candidats doivent avoir obtenu leur doctorat entre 2 et 10 ans avant la date d'ouverture de l'appel (le 29 juillet 2009)**
- ✚ **Deux catégories de chercheurs sont visées :**
 - a) « **Starters** » : **2-6 ans après le PhD**, chercheurs qui sont en train de former leur équipe indépendante
 - b) « **Consolidators** » : **6-10 ans après le PhD**, chercheurs qui sont en train de consolider leur équipe indépendante

- ✚ Le porteur de projet devra mener son projet dans **une organisation d'accueil** située dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans un Etat associé. L'institution d'accueil devra confirmer son soutien au chercheur et à son projet dans une **lettre d'engagement** à inclure impérativement dans le dossier du candidat.

Soumission

Soumission en UNE SEULE étape par voie électronique, **via EPSS**.

Le **pré-enregistrement** est fortement recommandé, le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel.

Le dossier à soumettre sera composé de trois sections :

Section 1 (11 pages plus les résumés) :

- **Potentiel pour devenir un leader scientifique: 2 pages**
- **CV (incluant une fiche d'identité de financement): 2 pages**
- **Track-record détaillé : 2 pages**
- **Résumé détaillé du projet scientifique (extended synopsis): 5 pages**

Section 2 :

Description détaillée du projet scientifique (15 pages)

Section 3:

Description de l'environnement de recherche (2 pages)

Annexes : la lettre d'engagement de l'institution d'accueil, le tableau éthique, la copie du diplôme

Evaluation

L'évaluation se fera en deux étapes. Seuls les dossiers sélectionnés à l'issue de l'étape 1 seront examinés en étape 2.

Etape 1 : Examen de la section 1

Etape 2 : Examen de tout le dossier **et audition à Bruxelles**

Le seul critère d'évaluation est le critère d'excellence.

Il se décline comme suit :

- 1. Potentiel du candidat (noté de 1 à 4)**
- 2. Qualité du projet (noté de 1 à 4)**
- 3. Qualité de l'environnement de recherche (validé/ refusé)**

Les projets seront évalués sur la base de ces critères par 25 panels d'experts de haut niveau.

Calendrier

Trois dates limite pour répondre à l'appel :

28 octobre 2009 (à 17h00, heure de Bruxelles) - Sciences physiques et ingénierie

18 novembre 2009 (à 17h00, heure de Bruxelles) - Sciences de la vie

9 décembre 2009 (à 17h00, heure de Bruxelles) - Sciences humaines et sociales

Candidatures multiples

- ✚ Un porteur de projet ayant soumis sa candidature à l'appel **Starting Grants 2010** ne pourra pas postuler à nouveau l'année suivante sauf si son projet a dépassé le seuil de qualité à l'issue de la première étape d'évaluation.
- ✚ Les candidats qui avaient soumis une proposition à l'appel **Starting Grants 2009** peuvent à nouveau déposer un dossier à condition d'avoir dépassé le seuil de qualité à l'issue de la seconde étape d'évaluation .
- ✚ Les porteurs de projet ayant obtenu une subvention ERC **Starting Grants** pourront postuler aux appels **Advanced Investigator Grants** pendant les deux dernières années de leur financement.
- ✚ Un porteur de projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention ERC à la fois.
- ✚ Un porteur de projet ne peut être associé qu'à une seule candidature par an aux appels ERC.